



**HAL**  
open science

# Les conditions de sortie du dispositif de protection de l'enfance au regard du contrat jeune majeur

Isabelle Frechon, Pascale Breugnot, Lucy Marquet

## ► To cite this version:

Isabelle Frechon, Pascale Breugnot, Lucy Marquet. Les conditions de sortie du dispositif de protection de l'enfance au regard du contrat jeune majeur. Travailler en MECS, Maisons d'enfants à caractère social 2e édition, 2020. hal-02939387

**HAL Id: hal-02939387**

**<https://hal.science/hal-02939387>**

Submitted on 15 Sep 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

---

# Les conditions de sortie du dispositif de protection de l'enfance au regard du contrat jeune majeur

Isabelle Frechon, Pascale Breugnot, Lucy Marquet

CES DERNIERES ANNEES, en France comme dans d'autres pays occidentaux, la vulnérabilité des jeunes et leur accompagnement lors du passage à l'âge adulte font l'objet d'une préoccupation croissante. En France, les jeunes sont de plus en plus longtemps à la charge des parents<sup>1</sup>, le chômage et les difficultés d'insertion professionnelle freinent la décohabitation<sup>2</sup> et cet effet s'est accentué avec la crise économique de 2008<sup>3</sup>. Alors qu'en 2005, 36 % des jeunes âgés de 21 ans ne vivaient plus chez leurs parents<sup>4</sup>, ils ne sont plus que 23 % en 2014<sup>5</sup>. La décohabitation parentale apparaît donc retardée laissant les jeunes à la charge de leur famille tant que leur situation ne s'est pas stabilisée. Les bornes d'âge de la protection de l'enfance, elles, restent inchangées : 18 ans, voire jusqu'à 21 ans si la politique départementale permet la poursuite de l'aide aux jeunes majeurs jusque-là. Dans tous les cas, à 21 ans, tous les jeunes sont sortis de placement. Les jeunes ayant fait l'objet d'une prise en charge par les services de l'Aide sociale à l'enfance sont donc d'autant plus vulnérables à cette étape de la vie.

Ces services constituent un soutien qui certes permet d'amorcer un parcours d'insertion sociale et professionnelle mais dont l'arrêt inéluctable confronte très tôt les jeunes à une nécessaire autonomie où les relais avec les dispositifs de droit commun sont minimes et complexes à mobiliser en raison de leurs diversités et de leurs conditions d'attribution. Pour les jeunes sortants du dispositif de protection de l'enfance, les transitions se font sur une même et courte période<sup>6</sup> alors qu'ils cumulent différents facteurs de risque (sociétal, communautaire, familial, personne) interdépendants<sup>7</sup>. Pour eux, le soutien parental est souvent défaillant bien que suppléé pour une période plus ou moins longue par le système de

---

<sup>1</sup> Galland O., « Entrer dans la vie adulte : des étapes toujours plus tardives mais resserrées », *Économie et statistique*, n°337-338, INSEE, 2000.

<sup>2</sup> Portela M., Dezenaire F., (2014) « Quitter le foyer familial : les jeunes adultes confrontés à la crise économique », *Études et Résultats*, n° 887, DREES, juillet 2014.

<sup>3</sup> Castell L., Portela M., Rivalin R., (2016) « Les principales ressources des 18-24 ans. Premiers résultats de l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes », *Études et Résultats*, n°965, DREES, et Insee Première, n°1603, INSEE, juin 2016

<sup>4</sup> Sebille P. (2009), « Un passage vers l'âge adulte en mutation ? », in Régnier-Loilier A. (dir.), *Portraits de familles : l'enquête Etude des relations familiales et intergénérationnelles*, pp.315-340.

<sup>5</sup> Portela M., Saint Pol (de) T., Albérola E., (2014), « Ressources et parcours vers l'indépendance des jeunes adultes en France », *Dossiers Solidarité Santé n°51*, Drees, Février.

<sup>6</sup> Stein M., Munro E.R. (2008), *Young People's Transitions from Care to Adulthood, International Research and Practice*, Child Welfare Outcomes, Jessica Kingsley Publishers, London and Philadelphia.

<sup>7</sup> Peirson L., (2001), *Context, contributing factors and consequences*. In I. Prilleltensky, G., Nelson, & L. Peirson (Eds) *Promoting family wellness and preventing child maltreatment*, (pp. 41-123). Toronto, ON : University of Toronto Press. Policy, Toronto, Thompson Educational Publishing, Inc., pp. 23-31.

protection de l'enfance dans le cadre de la protection jeune majeur. La sortie du dispositif marque pour beaucoup la nécessité de vivre en indépendant ou « autosuffisant » dans la mesure où les relais avec les aides de droit commun ne sont pas assurés ou ne le sont qu'en partie.

Alors, dans quelles conditions les jeunes placés terminent leur parcours à l'Aide sociale à l'enfance et que deviennent-ils quelques mois après cette sortie ? Quels soutiens sollicitent-ils à leur sortie ? Est-ce que le parcours antérieur a une influence sur leurs conditions de sortie et si oui en quoi ?

Les analyses proposées sont effectuées à partir de l'étude ELAP — « Étude longitudinale sur l'accès à l'autonomie après le placement » — étude qui a pour objectif de mieux connaître les conditions de vie des jeunes au moment de la fin de prise en charge — un peu avant et un peu après la sortie de placement.

La collecte a été réalisée avec le service des enquêtes de l'INED auprès de sept départements : Nord, Pas-de-Calais, Paris, Seine-et-Marne, Essonne, Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine. Nous avons travaillé sur un échantillon représentatif de tous les jeunes qui avaient entre 17 et 20 ans en première vague d'enquête et qui étaient pris en charge dans le cadre d'un placement<sup>8</sup>. Le choix de ces sept départements tient à la faisabilité de la mise en œuvre d'une telle étude, la départementalisation de la protection de l'enfance nous amenait à mettre en œuvre tout un protocole *via* des conventions, de dossiers Informatique et Liberté, de recueil de données issus de sept bases différentes à harmoniser pour pouvoir tirer un échantillon aléatoire, etc. Ces sept départements représentent 27 % des jeunes de 17 à 20 ans pris en charge en France. Notre étude est donc représentative des jeunes de ces sept départements.

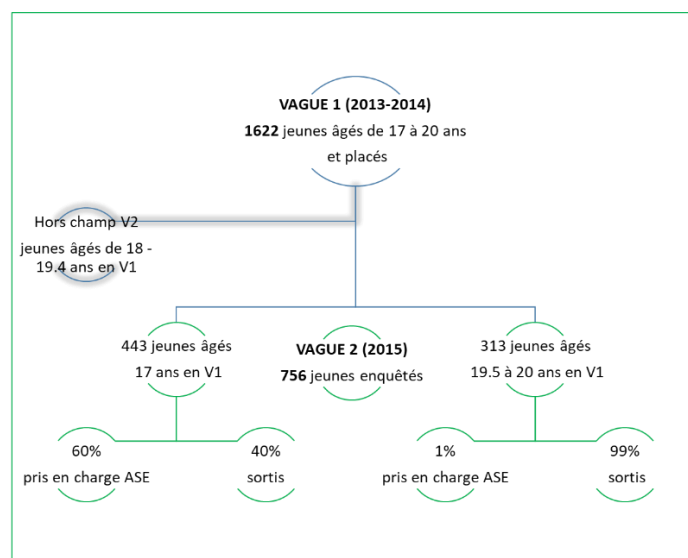
Deux vagues d'enquête :

- Une première réalisée entre 2013 et 2014. Nous souhaitions interroger 1 500 jeunes. Pour ceci nous avons élaboré un échantillon aléatoire (tiré au hasard) de jeunes à joindre, toujours un peu plus important pour prendre en compte les personnes qui refuseraient de répondre ou que nous n'arriverions pas à contacter. 1 622 jeunes ont répondu à la première vague d'enquête, soit 75 % des jeunes que nous avons essayé d'atteindre, ce qui est un taux de réponse bien meilleur que dans les enquêtes en population générale. Ceci montre l'intérêt des jeunes de répondre à des questions qui les concernent tout particulièrement et plus généralement leur souhait de vouloir témoigner de leurs conditions de vie.
- Dix-huit mois plus tard, une seconde vague d'enquête a été réalisée, toujours par questionnaires, sur un échantillon plus restreint. Entre les deux vagues, nous avons dû relancer les jeunes à deux reprises afin de ne pas « les perdre de vue ». Deux groupes d'âge ont été retenus : les 17 ans et les 19,5 à 21 ans en première vague. Les jeunes de 17 ans, 18 mois plus tard étaient soit sortis, soit ils poursuivaient en contrat jeune majeur. Les plus âgés (19,5 à 21 ans) étaient, eux, tous sortis en seconde vague. Sur les 1 028 jeunes que nous avons essayé de recontacter, 756 jeunes ont répondu, soit les trois-quarts.

---

<sup>8</sup> Frechon, I., Marquet, L. (2016). *Comment les jeunes placés à l'âge de 17 ans préparent-ils leur avenir ?*, Document de travail, n°227, 9 p.

Figure 15.1 Les deux vagues d'enquête ELAP à 18 mois d'intervalle.



- La collecte par la réalisation de deux vagues d'entretiens qualitatifs à un an d'intervalle auprès d'une centaine de jeunes ayant répondu aux deux questionnaires vient de se terminer courant 2019. Ces entretiens sont effectués par une dizaine de chercheurs, tous spécialisés en protection de l'enfance.

## 1. LE PROFIL DES JEUNES PLACES ENTRE 17 ET 20 ANS

En 2013-2014 au moment de la collecte de la première vague, le Dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers (circulaire du 31 mai 2013) venait tout juste de voir le jour et ne s'appliquait pas encore aux jeunes enquêtés. Ayant Paris, la Seine-Saint-Denis et le Nord parmi les sept départements de l'enquête, la proportion de jeunes isolés étrangers (JIE)<sup>9</sup> est importante dans notre échantillon. Ainsi, 27 % des jeunes de 17 ans sont des MIE et parmi les jeunes de 18 et 20 ans en contrat jeune majeur, 30 % d'entre eux sont entrés comme MIE. 89 % des JIE sont des garçons. La sur-masculinité parmi l'ensemble des jeunes de l'étude (60 % de garçons à 17 ans et 57 % de 18 à 21 ans) est donc liée à la présence de JIE. Parmi les autres jeunes mineurs, il n'y a pas de différence de sexe et parmi les jeunes de 18 à 20 ans, les filles sont un peu plus nombreuses.

Tableau 15.1 Une répartition par sexe et âge liée à la présence importante de jeunes isolés étrangers.

	17 ans			18-20 ans		
	MIE	Non-MIE	Total	JMIE	Non JMIE	Total
Masculin	89	50	<b>60</b>	86	45	<b>57</b>
Féminin	11	50	<b>40</b>	14	55	<b>43</b>
Total	100	100	<b>100</b>	100	100	<b>100</b>
Proportion en ligne	27	73	100	30	70	100

Sources : ELAP V1, 2013-14, INED-Printemps.

<sup>9</sup> En 2013 lors de la première collecte de données le terme « mineurs non accompagné » (MNA) n'était pas utilisé, nous parlerons donc de mineurs isolés étrangers (MIE) ou de jeunes majeurs isolés étrangers (JMIE). Les jeunes isolés étrangers (JIE) regroupant les mineurs et jeunes majeurs.

## Un entourage parental affaibli...

En France, les politiques de la jeunesse reposent sur une logique « sociale-démocrate » qui entend substituer les aides directes de l'État à une dépendance du jeune envers sa famille<sup>10</sup>. Ainsi connaître ce qui fait entourage pour les jeunes pris en charge en protection de l'enfance permet d'éclairer sur les difficultés ou les supports au moment de la sortie. L'entourage de ces jeunes, à ces âges-là est particulièrement affaibli. Affaibli davantage par le fait que les parents ne soient plus du tout dans leur univers : soit parce qu'ils sont décédés, soit parce que le parent est inconnu ce qui est plus le cas des pères que des mères, soit parce qu'ils sont sans lien au point de ne pas savoir où sont leur père et/ou leur mère. « Seuls 56 % des jeunes ont leur mère et leur père en vie au moment de l'enquête, et dont ils ont connu l'existence. Autrement dit, 44 % des enquêtés sont orphelins ou n'ont pas connu au moins un de leurs parents : près d'un jeune sur trois (31 %) est orphelin ou n'a pas connu l'un de ses deux parents ; plus d'un jeune sur dix (13 %) est orphelin et/ou n'a connu ni son père ni sa mère »<sup>11</sup>.

À ces âges, les ruptures parentales sont davantage causées par l'absence totale de contact avec eux plutôt que d'une mauvaise entente : seulement 10 % s'entendent mal avec leur mère et 7 % avec leur père et ce davantage parmi les non JIE que parmi les JIE. Lorsque ces derniers ont encore des liens avec les parents, ces liens sont de meilleure qualité pour les jeunes qui ne sont pas MIE.

En somme, seulement la moitié des jeunes disent s'entendre bien à très bien avec au moins d'un des deux parents, alors qu'ils sont 92 % en population générale du même âge<sup>12</sup>.

Ces ruptures parentales sont en partie liées aux motifs même de prise en charge en protection de l'enfance, toutefois elles ont pu s'accroître au cours du parcours de placement. Par ailleurs, la proportion d'orphelin d'au moins un parent est particulièrement forte (23 % des jeunes de 17 ans non-MIE et 47 % des MIE sont orphelins de père et/ou de mère, soit 6 fois plus qu'en population générale) mais elle reste probablement sous-estimée du fait même des fréquentes ruptures de lien parental<sup>13</sup>. C'est le cas de Sophie qui a été placée à deux ans en famille d'accueil, les rencontres avec son père se sont espacées à la suite d'un coma. Aujourd'hui elle reste dans l'incertitude de son devenir.

### Des jeunes qui ne savent pas ce que leur parent devient

**Sophie, 22 ans, elle a été placée en famille d'accueil dès l'âge de deux ans et demi jusqu'à ses 21 ans.**

— Je voyais mes parents de temps en temps chez eux. À 10 ans, ma mère est décédée... Je voyais mon père une fois par mois au Mac Do ou à la MDS.

— Vous avez toujours des contacts avec lui ?

— Non, les rencontres se sont espacées, ensuite mon père a fait un coma. Je l'ai vu à l'hôpital une fois et après je n'ai plus jamais eu de nouvelles de lui. Est-ce qu'il m'a oubliée ?

— Vous ne savez pas s'il est toujours en vie ?

— Je pense qu'on m'aurait téléphoné s'il était décédé. Mais euh... plus de nouvelles du tout. Alors, est-ce qu'il m'a oubliée ? Est-ce qu'il a eu un... je ne sais pas<sup>14</sup>.

<sup>10</sup> Esping-Andersen G., (1990). *Les trois mondes de l'Etat Providence*, Paris, Puf ; Van de Velde, C., (2012). « Soutenir l'autonomie des jeunes majeurs : puissance et impuissance politique », In Bequet V., Loncle P., Van de Velde C., *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*, (pp. 53-64). Ed. Champ social.

<sup>11</sup> Abassi, E. (2019), « Devenir adulte » sans l'aide des parents ? Compositions et ressources parentales des jeunes en fin de placement à l'Aide Sociale à l'Enfance, in in Oris M, Cauchi-Duval N. (éditeurs), *Les familles face aux vulnérabilités*, Paris, Aidelf, en ligne p.9

<sup>12</sup> Calculs réalisés par les auteures à partir de l'enquête Escapad 2011 ; Spilka, S., Le Nézet O., & Tovar M.L., (2012). « Les drogues à 17 ans : premiers résultats de l'enquête ESCAPAD 2011 ». *Tendances*, 79, 4 p., <http://www.ofdt.fr/enquetes-et-dispositifs/escapad/>

<sup>13</sup> Op.cit.

<sup>14</sup> Tous les prénoms ont été modifiés.

## Compensé par d'autres personnes qui ont joué le rôle de parent...

L'absence fréquente de lien avec les parents amène les jeunes à repérer d'autres personnes dans leur entourage qui ont joué ce rôle. Ainsi les deux tiers d'entre eux ont cité au moins une personne qui a joué un rôle de parent pour eux, un tiers au moins un membre de l'entourage familial élargi et un tiers hors de cet entourage. Il n'existe que peu d'études comparatives en population générale, hormis celle de « Biographie et Entourage » portant sur une population plus âgée (génération de personnes nées entre 1930 et 1950). Dans cette enquête, seuls 21 % disent avoir eu un autre référent parental. Les sphères de figures parentales le plus souvent citées parmi l'entourage familial élargi sont les oncles et tantes, moins souvent les grands-parents ce qui va à l'inverse des tendances contemporaines où les grands-parents sont de plus en plus sollicités notamment pour la garde des petits-enfants<sup>15</sup>. Quelle que soient leur origine (JIE ou non), autant ont cité au moins une figure parentale issue de l'entourage familial élargi. Néanmoins un jeune isolé sur cinq a cité un oncle ou une tante comme ayant joué un rôle de parent pour eux et seulement 8 % un grand-parent. Cette différence est moins marquée parmi les non-JIE (respectivement 15 % et 11 %) mais elle est aussi présente.

Tableau 15.2 Les personnes qui ont joué un rôle de parent, en dehors des parents de naissance parmi les jeunes placés.

	Non JIE	JIE	Total
<b>Avoir cité au moins une personne qui a joué un rôle de parent</b>	<b>73</b>	<b>54</b>	<b>67</b>
<b>Avoir cité au moins un membre de l'entourage familial élargi</b>	<b>34</b>	<b>32</b>	<b>34</b>
<i>dont au moins un oncle ou une tante</i>	15	19	16
<i>dont au moins un grand-parent</i>	11	8	10
<i>dont au moins un frère ou une sœur</i>	7	5	7
<i>dont au moins un beau-père ou belle-mère (conjoint du parent de naissance)</i>	2	1	2
<i>dont au moins une autre personne</i>	3	1	3
<b>Avoir cité au moins une personne hors de l'entourage familial</b>	<b>40</b>	<b>15</b>	<b>32</b>
<i>dont au moins un membre de la famille d'accueil</i>	32	5	24
<i>dont au moins un.e éducateur.rice de l'ASE</i>	7	11	8
<i>dont au moins un parent d'un conjoint ou petit.e ami.e</i>	1	0	1
<i>dont au moins une autre personne sans lien familial</i>	11	11	11
<b>À encore des contacts avec au moins une de ces personnes citées</b>	<b>45</b>	<b>35</b>	<b>42</b>

Sources : ELAPV1 2013-14, Ined, Laboratoire Printemps.

Champs : 1 622 jeunes ayant répondu à la première vague d'enquête.

Lecture : 67 % des jeunes ont cité au moins une personne qui a joué un rôle de parent pour eux en dehors des parents de naissance, 54 % parmi les jeunes isolés étrangers. Les personnes citées sont rapportées à l'ensemble des 1 622 jeunes ainsi 34 % des jeunes placés entre 17 et 20 ans ont cité au moins un membre de l'entourage familial élargi ayant joué un rôle de parent.

La sphère extra-familiale des figures parentales est particulièrement forte parmi les non-JIE du fait de leur parcours en famille d'accueil. Les éducateurs ou éducatrice de l'ASE sont aussi cités mais de façon bien moins fréquente. Elles sont néanmoins repérées comme figure parentale pour près d'un jeune sur dix. Ces référents parentaux peuvent servir d'autrui significatif<sup>16</sup> au moment de la sortie de prise en charge. Au-delà des aides matérielles, le fait de savoir qu'ils peuvent compter sur une personne et qu'en retour cette personne compte sur eux sont les deux éléments complémentaires du lien social<sup>17</sup>. Plus de deux jeunes sur cinq ont encore des liens avec ces figures parentales, il s'agit donc de ressources à ne pas sous-estimer comme en témoignent les jeunes eux-mêmes.

<sup>15</sup> Lianos F., (2013), « La « grand-parentalité » aujourd'hui en France », *Droit et société*, 2013/3 (n° 85), p. 655-666.

<sup>16</sup> Robin P., Severac N., (2013), « Parcours de vie des enfants et des jeunes relevant du dispositif de protection de l'enfance : paradoxes d'une biographie sous injonction », *Recherches familiales*, 2013/1, n° 10, pp. 91-102.

<sup>17</sup> Paugam S. (2012), Chapitre 15. « Compter sur et « compter pour ». Les deux faces complémentaires du lien social, in Robert Castel et al., Changements et pensées du changement, La Découverte, « Sciences humaines », pp. 215-230.

**Simon, 20 ans, en contrat jeune majeur qui s'arrêtera en octobre prochain à ses 21 ans, est toujours en lien avec sa famille d'accueil.**

« Je suis rentré à l'ASE à 6 mois en famille d'accueil et j'y suis resté jusqu'à 19 ans. Puis j'ai eu un appartement en logement étudiant car il fallait que je me prépare à vivre seul. Je vais les voir (la famille d'accueil) une fois par semaine car je les considère comme mes parents, même si à l'adolescence ce n'était pas facile. J'ai même été mis dans d'autres familles d'accueil à l'époque comme un peu en punition, durant deux semaines.

*Avez-vous des nouvelles de vos parents ?*

Oui de mon père, je le voyais toutes les mois quand j'étais petit puis un peu moins. Ma mère j'ai très peu de nouvelles, c'est quelqu'un qui ne s'intéresse pas à moi. »

**Michel, 22 ans, placé à 3 ans, est allé vivre chez sa grand-mère à l'âge de 20 ans.**

« Pour ma part, j'avais fait le tour, j'étais débrouillard et autonome et je pouvais faire les choses par moi-même, je n'avais plus besoin du soutien des éducateurs et on a considéré de part et d'autre qu'on pouvait se séparer.

*Et vous êtes sorti de l'ASE ?*

Oui. Je suis parti chez ma grand-mère maternelle, ma sœur vit chez elle. Ma grand-mère est quelqu'un d'assez cool, elle a une dépendance dans le jardin où j'ai fait mon studio. Donc j'ai mon indépendance.

*Pourquoi le choix de la grand-mère ? »*

**Fabien, 22 ans : a vécu trois ans dans la même association (foyer, semi-autonomie, autonomie) considère la directrice du foyer comme sa protection**

« Pour la fête des mères, j'avais envoyé un message à ma directrice... et je lui ai aussi envoyé un message pour la fête des pères... parce que j'ai dit « quand j'étais en foyer vous m'avez servi de papa et de maman ». Pourtant au début elle m'a fait peur ! Attention, tu rentres en foyer là, les horaires c'est comme ça... Et puis j'espère que tu fumes pas parce qu'ici pas de shit ! J'avais peur ! Et au contraire, cette dame-là elle était comme pas possible... [...] au final elle m'a mis bien sur tout. »

**Armand, 19 ans : a gardé des relations avec les éducateurs**

« Quand on est sorti, les éducateurs si on pose une question, ils peuvent nous donner un renseignement. Il y en a qui nous contactent pour prendre des nouvelles, on a de bons liens. La chose qui peut changer c'est dans le rapport, c'est juste le fait que ce ne soit plus un éducateur/référent mais juste deux personnes qui se parlent. Enfin... c'est plus de la rigolade entre bons potes qu'éducateurs/référents. »

**Kenza, 20 ans, une jeune isolée, en très grande difficulté, son éducatrice avait une place forte dans sa vie, mais elle est partie ailleurs. Sans entourage, elle a sollicité ses amis connus pendant le placement et a ainsi perdu le peu d'entourage amical qu'elle avait construit.**

« J'avais une éducatrice au foyer qui m'a beaucoup aidée mais elle est partie dans une autre structure et je ne l'ai pas revue. Elle n'est plus là, non, non je n'ai plus personne, hormis la mission locale.

*Et votre famille ?*

Ils ne sont plus là. Moi mes amis ils habitent tous chez leurs parents en fait. Je suis une fille et j'ai pas à demander de l'argent aux gens mais quand j'en ai pas je demande. Bien à force de leur demander j'ai perdu quelques amis, ils disent que je suis là que pour l'argent alors que non j'étais vraiment dans le besoin. Ils se sont retirés, on peut dire actuellement que j'ai plus d'amis en fait. Je les aurais aidés à mon tour, j'allais jamais les laisser tomber, mais quand je vivais à la rue (tape sur la table) y avait vraiment personne, personne, personne... »

## **Les conjoints et les enfants...**

La composition de l'entourage des jeunes serait incomplète si l'on n'évoquait pas les conjoints et les enfants dont le rôle lors de la sortie de placement a déjà été mis en évidence dans plusieurs études sur le devenir adulte<sup>18</sup>. Le choix des termes d'une question a toute son importance dans une enquête : alors qu'en population générale du même âge 54 % disent avoir un petit ami/une petite amie (enquête TEO, 2009<sup>19</sup>) seulement 20 % disent être en couple (qu'ils vivent ou non avec leur partenaire) (enquête ENRJ, 2014). Dans la première vague d'enquête, la question était similaire à celle de l'enquête TEO. Parmi les JIE, seulement 34 % des 17 ans et 44 % des 18-20 ans ont un(e) petit(e) ami(e), parmi les autres jeunes

<sup>18</sup> Frechon I., & Dumaret A.-C., (2008), « Bilan critique de 50 ans d'études sur le devenir des enfants placés », *Neuropsychiatrie de l'enfant et de l'adolescent*, 5(3), pp. 135-147.

<sup>19</sup> Calcul fait par les auteures. Pour en savoir plus sur l'enquête TEO, cf. Beauchemin C., Hamel C., Simon P. (dir.) Trajectoires et origines, enquête sur la diversité des populations en France, Ined, Ed. Grandes enquêtes, Paris, 2015, 622 p.

placés les proportions sont comparables à la population générale du même âge (49 % parmi les 17 ans et 54 % parmi les 18-20 ans). En revanche, la cohabitation reste marginale dans la mesure où très peu de lieux de placement accueillent les couples et, nous le verrons les possibilités d'invitation dans les lieux d'accueil restent réduites. La crainte d'une maternité précoce est l'une des raisons et il est vrai que c'est une réalité pour les jeunes filles protégées. Elles sont plus nombreuses qu'en population générale à débiter leur descendance précocement. 9 % des filles de 17 ans et 14 % des 18-20 ans ont au moins un enfant. Pour les mineures (17 ans) c'est 9 à 10 fois plus qu'en population générale. Cependant toutes ces maternités n'ont pas débuté lors de la prise en charge, dans un tiers des cas c'est la grossesse qui a occasionné le placement. Pour les autres, les enfants ont été conçus lors de la période de prise en charge.

Pour comprendre la composition de l'entourage des jeunes placés à 17 ans, voire 20 ans, il convient de prendre en compte leur parcours de placement.

## 2. LE PARCOURS DE PRISE EN CHARGE

L'entourage se construit au fil de l'enfance et de l'adolescence mais les jeunes protégés doivent faire avec la mobilité dans le placement. Les conditions de sortie des jeunes au parcours chaotique sont souvent plus précaires que celles des jeunes au parcours stable<sup>20</sup> mais il reste difficile d'explicitier les liens de causalité en jeu : est-ce les séries de ruptures qui ont fragilisé son insertion ou est-ce parce que le jeune connaissait déjà des fragilités qui ont engendré une série de ruptures qui se prolongent hors du dispositif de l'Aide sociale à l'enfance<sup>21</sup>. D'autres études mettent en évidence de meilleures dispositions au moment de la sortie pour les jeunes placés en famille d'accueil plutôt qu'en foyer<sup>22</sup> ou bien un accompagnement différencié entre foyer, famille d'accueil et lieu de vie<sup>23</sup>. Il reste néanmoins difficile de comparer les conditions de sortie de placement sans prendre en compte d'autres éléments explicatifs du parcours de prise en charge. En d'autres termes, le type de placement dans lequel le jeune se trouve en fin de parcours à l'Aide sociale à l'enfance dépend de son parcours antérieur.

Très peu de jeunes ne connaissent qu'un seul lieu de placement. À 17 ans, 30 % ont connu un lieu, 30 % deux lieux, et 20 % trois lieux. Un jeune sur 5 de 17 ans a déjà connu au moins 4 lieux de placement. Depuis quelques années, les institutions et services de l'Aide sociale à l'enfance ont développé de nouvelles pratiques pour préparer les jeunes à la vie « autonome » : tout un parcours est mis en œuvre (semi-autonomie — autonomie) pour permettre aux jeunes de se *détacher* de ceux qui les ont pris en charge parfois depuis des années et pour leur apprendre les règles du « vivre seul » : apprendre à faire la cuisine, gérer un budget, se déshabituer de la vie en collectivité, etc.<sup>24</sup>. Parmi les jeunes en contrat jeune majeur, cette pratique entraîne la multiplicité des lieux en fin de parcours en protection de l'enfance (tableau 15.3) avec un risque de délitement des liens construits lors de l'enfance si durant cette phase les déplacements ne sont pas accompagnés d'un autrui significatif.

---

<sup>20</sup>Stein M., 2006, « Research review : Young people leaving care », *Child & family social work*, 11, 3, p. 273-279. Frechon I., & Dumaret A.-C., (2008) op. cit.

<sup>21</sup>Frechon I., Robette N., 2013, « Les trajectoires de prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance de jeunes ayant vécu un placement », *Revue française des affaires sociales*, 1, p. 122-143.

<sup>22</sup>Gheorghiu M., Labache, Legrand C. et al., « Rapport final de la recherche longitudinale sur le devenir des personnes sorties de l'ASE en Seine-Saint-Denis entre 1980 et 2000 », Bobigny, juin 2002.

<sup>23</sup>Robin P., Corbet E., Gilibert C., Ravier M., « Étude concernant le suivi des enfants confiés au département de la Drôme », Rapport final, CREA Rhône-Alpes, juillet 2008.

<sup>24</sup>Frechon I., Marquet L., Breugnot P., Girault C., (2016) « L'accès à l'indépendance financière des jeunes placés. Première vague de l'Étude Longitudinale sur l'Autonomisation des jeunes après un Placement (ELAP) », Rapport final remis à l'ONED, 128 p.



Tableau 15.3 Proportion de jeunes à 17 ans et 18-20 ans selon le nombre de lieux de placement différents vécus au cours de son parcours de prise en charge.

Pourcentage	17 ans	18-20 ans
un lieu	30	18
Deux lieux	30	29
Trois lieux	20	24
Quatre lieux	8	11
Cinq lieux et plus	12	17
Total	100	100

Sources : ELAP V1, 2013-14, INED-Printemps.

Tableau 15.4 Avoir connu au moins une fois un accueil en...

En %	17 ans	18-20 ans
Foyer (Mecs, foyer enfance)	65	68
Famille d'accueil	57	50
Appartement autonome	14	43
Hôtel	12	20
FJT	3	15
Lieu de Vie	8	7
IME ESAT	4	4
Village d'enfants	2	3
Tiers digne de confiance	3	2
Centre maternel	2	2

Sources : ELAP V1, 2013-14, INED-Printemps.

Lecture : 65 % des jeunes placés et âgés de 17 ans ont connu au moins un accueil en foyer au cours de sa trajectoire de placement.

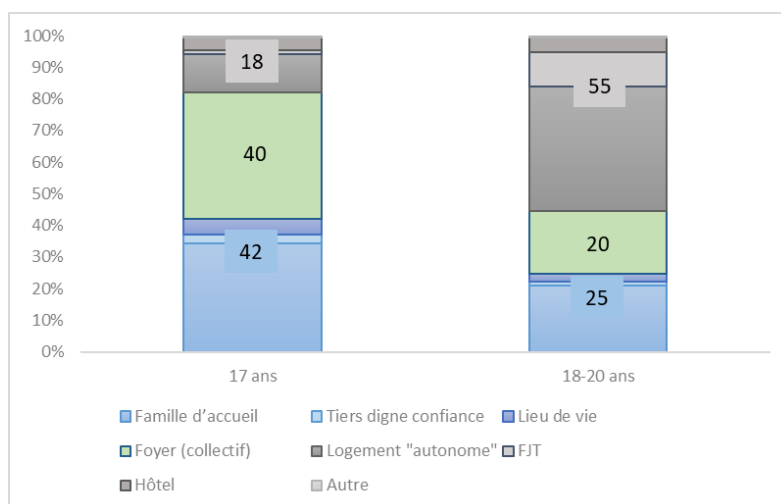
En tenant compte de tous les types de lieux d'accueil qu'ils ont connus au moins une fois, le foyer reste l'accueil le plus fréquent : les deux tiers des jeunes ont connu au moins un placement en foyer (ou internat scolaire) et *a fortiori* plus encore parmi les jeunes de 18-20 ans. La moitié ont connu un placement en famille d'accueil. Ces parcours sont bien entendu variables selon les politiques départementales et « l'offre d'accueil » sur leur territoire. Notre étude concerne essentiellement des départements urbains où le foyer est un mode d'accueil particulièrement développé, mais dans le Nord et le Pas-de-Calais les familles d'accueil sont particulièrement présentes (tableau 15.4).

## Dans quel type de placement vivaient-ils lorsque nous les avons interrogés ?

À 17 ans, 42 % vivent dans un accueil de type familial (familles d'accueil, tiers digne de confiance et lieux de vie) et principalement en famille d'accueil ; 40 % sont en hébergement collectif et enfin 18 % sont en hébergement semi-autonome ou autonome.

Les accueils familiaux ou collectifs baissent considérablement parmi les jeunes majeurs puisque plus de la moitié en hébergement dit « autonome », dont les FJT et les hôtels.

Figure 15.2 Dans quel type de placement sont-ils accueillis selon l'âge.



Sources : ELAP V1, 2013-14, INED-Printemps

Mais être en placement familial à 17-20 ans ou en hébergement autonome ou collectif est totalement dépendant de leur âge à l'entrée dans leur premier placement. Ainsi, la moitié des jeunes en famille d'accueil au moment de l'enquête est entrée avant l'âge de 6 ans en placement et 75 % avant l'âge de 13 ans. Il s'agit donc de placements longs et continus. À l'inverse, les jeunes accueillis dans un placement de type « collectif » ou dans un accueil dit « autonome » (appartement autonome, semi-autonome, partagé, FJT, hôtel...) ont eu des parcours plus tardifs, 50 % sont arrivés avant l'âge de 15 ans et 75 % avant 16 ans.

Certes les MeCS accueillent des jeunes au parcours long mais proportionnellement ils sont rares (seulement 15 % des jeunes en foyer entre 17 et 20 ans ont connu leur premier placement avant 11 ans). Il s'agit souvent de parcours chaotiques où le jeune a connu plusieurs placements avec des échecs et des ruptures douloureuses. Les jeunes arrivés adolescents ont pu connaître en amont de nombreuses années de souffrance dans leur famille, ou un parcours migratoire. Des jeunes vivent donc des souffrances et fragilités encore très actuelles.

## Perception de l'accompagnement dans le placement

Les explications précédentes sont à prendre en compte pour comprendre des différences de perception de l'accompagnement reçu selon le type de placement (tableau 15.5). La majorité s'entend bien avec les éducateurs et leurs référents ASE, mais un jeune sur 5 dit ne pas avoir de référent ASE et cette proportion est quasiment identique quel que soit le type de placement. Ceci nous questionne sur le parcours en protection de l'enfance et surtout ces fins de prise en charge. Par contre, seulement 30 % disent se plaire beaucoup dans leur lieu de vie actuel lorsqu'ils sont en placement collectif et un quart ne pas s'y plaire (26 %). Un sentiment d'insatisfaction que l'on retrouve moins dans les autres types de placement.

Tableau 15.5 Sentiment par rapport à l'accompagnement reçu...

17-20 ans	Forme de placement*			Total
	Familial	Collectif	Autonome	
S'entendre bien à très bien avec son/ses éducateurs	77	72	80	77
S'entendre bien à très bien avec son référent ASE	67	64	65	65
Pas de référent ASE ou pas de contact avec	18	20	22	20
Se plaire beaucoup dans son lieu de placement	72	30	46	49
Se plaire assez dans son lieu de placement	21	42	35	33
Ne pas se plaire dans son lieu de placement	7	26	18	17
Avoir trop d'autonomie dans son lieu de placement	7	5	9	7
Avoir suffisamment d'autonomie	77	63	77	73
Ne pas avoir assez d'autonomie dans son lieu de placement	15	28	13	17

Sources : ELAP V1, 2013-14, INED-Printemps.

\* Sont regroupés dans les formes de placement familial : les familles d'accueil, tiers digne de confiance et Lieu de vie et d'accueil ; de placement collectif : les Meacs, les foyers de l'enfance, les internats scolaires, certains centres maternels, IME, IMPRO lorsque l'accueil était collectif ; de placement « autonome » : les accueils dit « éclatés » ou « en ville », les appartements partagés, les hébergements semi-autonomes ou autonomes, les FJT, hôtels etc.

Cela peut s'expliquer par leur parcours long et souvent chaotique pour un certain nombre d'entre eux. Le fait de ne pas avoir suffisamment d'autonomie est aussi une explication. La vie en collectivité à ces âges et le fait de ne pas pouvoir inviter les personnes qu'ils souhaitent semblent également peser sur les jeunes ; c'est particulièrement vrai pour l'accueil en collectif mais aussi dans les autres types de placement. À ce propos, le terme d'hébergement autonome nécessite quelques « guillemets », cette appellation administrative désigne des formes d'hébergement visant à préparer l'autonomie résidentielle mais comportant encore des contraintes pour les jeunes (règlement intérieur, droit de visite restreint, accompagnement dans la gestion du budget, etc.)<sup>25</sup>.

### En bref...

Des jeunes dont l'entourage parental est effectivement faible à ces âges de la vie. D'autant plus faible que l'absence de relation est souvent irrémédiable (décès, parent inconnu ou perdu de vue). D'autres supports parentaux ont existé, les assistantes familiales et les éducateurs tiennent une place particulière dans ces supports, mais aussi d'autres membres de la famille (oncle, tante, grand-parent). À ces supports s'ajoutent les petits amis. Il s'agit ici d'un aperçu des différentes sphères de l'entourage<sup>26</sup> que les jeunes pourront solliciter au moment de la sortie, nous pourrions aussi ajouter le réseau amical. Parallèlement à ces constats, les jeunes pris en charge à 17 ans et plus encore en contrat jeune majeur ont des parcours de placement très différents. Le développement ces dernières années d'une fin de parcours par un apprentissage à vivre seul dans un logement avant d'être indépendant financièrement entraîne des risques de rupture avec les anciennes sphères d'entourage (re)construites au fil des années (Frechon, Marquet, 2018). Ces fins de parcours par l'apprentissage à l'autonomie nécessitent donc de pérenniser les supports d'entourage existants tout en en construisant de nouveau si cela est nécessaire.

<sup>25</sup> Frechon, I., Marquet, L. (2016). « Comment les jeunes placés à l'âge de 17 ans préparent-ils leur avenir ? », Document de travail, n° 227, INED, 9 p.

<sup>26</sup> Élisabeth Abassi réalise une thèse à ce sujet.

### 3. LE TEMPS DE LA SORTIE DE PLACEMENT

Dans une précédente étude, nous avons pu mettre en évidence que les jeunes protégés arrivaient à tous les âges de la minorité mais seulement un quart en sortent avant l'âge de 17 ans. Certains font certes des allers et retours entre placement et famille mais à 17 ans 75 % de la cohorte était toujours présente<sup>27</sup>. Le passage à la majorité marque une étape charnière dans la vie des jeunes protégés. En devenant majeur, la prise en charge se modifie, elle est « contractuelle ». Par projet, le jeune est amené à demander la prolongation de l'aide jeune majeur. Cette demande est alors soit acceptée, soit refusée. Avec les restrictions budgétaires que nous connaissons, les durées de contrat ont tendance à se raccourcir. À la fin de ce contrat, le jeune peut renouveler sa demande et en signer un autre s'il est âgé entre 18 et 20 ans révolus. Certains professionnels se servent de cet outil pour cadencer le rythme des objectifs à atteindre, le rythme des visites pour refaire un point alors que pour d'autres ce n'est pas par la durée du CJM que se réalise l'accompagnement éducatif. En tout état de cause c'est une mesure qui varie considérablement selon chaque département. Ainsi dans les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais, 88 % des contrats sont signés pour une durée inférieure ou égale à 6 mois alors que dans les départements de la région d'Île-de-France seulement 35 % des CJM ont cette durée, 64 % ayant une durée de plus de 6 mois à un an. Seulement 1 % des CJM ont une durée supérieure à un an.

Qui sont alors les jeunes qui sortent avec un CJM court de moins d'un an ? Avec un CJM moyen de plus d'un an mais avant le 21<sup>e</sup> anniversaire ? et enfin avec un CJM complet ou entier c'est-à-dire qu'ils sortent à 21 ans ?

Parmi l'ensemble des jeunes âgés de 17 ans et placés au moment de la première vague d'enquête :

- 27 % sont sortis sans CJM (c'est-à-dire au moment de leur 18<sup>e</sup> anniversaire ou avant) ;
- 9 % sont sortis après un CJM de moins de 6 mois (donc entre 18 et 18,5 ans) ;
- 46 % sont sortis entre 18,5 et 21 ans ;
- 18 % ont pu poursuivre jusqu'à 21 ans dans le cadre d'une protection jeune majeur et/ou d'un accueil mère enfant<sup>28</sup>.

En d'autres termes, 64 % des jeunes de 17 ans ont poursuivi en CJM de plus de 6 mois (66 % dans les cinq départements d'Île-de-France, 60 % dans les deux départements Nord et Pas-de-Calais), proportion relativement importante qui est liée aux orientations de ces sept départements en 2014-2015 (cf. figure 15.3). À cette période, les premiers contrats jeunes majeurs étaient rarement refusés à partir du moment où le jeune en faisait la demande. Dans ce contexte, le profil des jeunes qui sortent précocement (35 % avant 18 ans et demi) de protection de l'enfance a fait l'objet d'une analyse particulière<sup>29</sup> :

- ce sont des jeunes qui sont encore en contact avec au moins un des deux parents ;
- et/ou des jeunes qui ont un petit ami ;
- l'âge au premier placement est souvent supérieur à 10 ans ;
- le niveau d'études, les retards scolaires ne jouent pas sur le fait sortir sans CJM, en revanche le fait de ne plus être scolarisés à 17 ans est très déterminant sur les sorties précoces ;
- si le type de placement dans lequel ils étaient à 17 ans n'a pas d'impact significatif sur le fait de sortir ou de poursuivre en CJM, le fait d'avoir vécu un *parcours imposé* entraîne souvent une sortie précoce. Que mettons-nous derrière « parcours imposé » ? Nous leur avons posé deux questions : « Vous est-il arrivé au long de votre parcours de devoir rester dans un lieu d'accueil

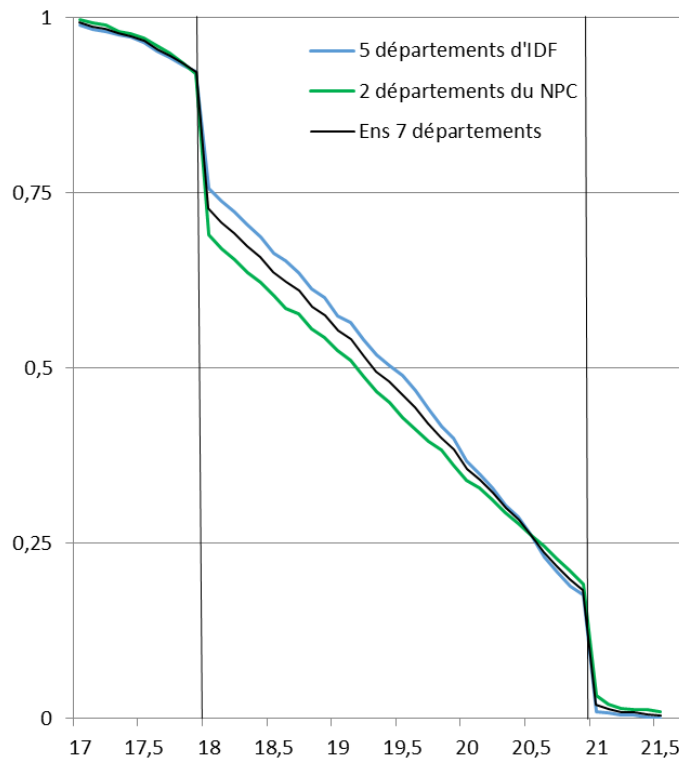
<sup>27</sup> Frechon, I. Boujut S., Drieu D., (2009), *Les politiques sociales à l'égard des enfants en danger, Trajectoires des prises en charge par la protection de l'enfance dans deux départements d'une cohorte de jeunes ayant atteint 21 ans*. 142. Paris, MIRE.

<sup>28</sup> Données issues des bases de gestion des sept départements de l'enquête et calculées pour l'ensemble des jeunes ayant composé l'échantillon de la première vague d'enquête qu'ils aient ou non été enquêtés. N = 1 782 jeunes placés et âgés de 17 ans en 2013-2014.

<sup>29</sup> Frechon I., Marquet L., (2018) *Sortir de la protection de l'enfance à la majorité ou poursuivre en protection jeune majeur*. In "Jeunes vulnérables - Incidences sur les parcours d'entrée dans la vie adulte », Revue Populations Vulnérables n°4 consultable sur [HAL](#)

d'où vous vouliez partir ? » « Vous est-il arrivé de devoir sortir d'un lieu d'accueil où vous vouliez rester ? » S'ils disaient « oui » à l'une de ces deux questions, nous considérons leur parcours comme *imposé*.

Figure 15.3 Âge des jeunes au moment de leur sortie définitive de prise en charge.



Sources : ELAP — données des bases de gestion des 7 départements (59, 62, 75, 77, 91, 92, 93).

Champ : Ensemble des jeunes placés et âgés de 17 ans en 2013-2014 par les 7 départements enquêtés ou non en vague 1 (N = 1 782).

Lecture : pour 100 jeunes placés à 17 ans dans les 7 départements, 50 % étaient sortis à 19,3 ans.

### **Sortie sans CJM : des jeunes qui ne supportent plus l'ASE, le placement et/ou souhaitent revenir chez les parents ou partent avec un petit ami**

**Leslie, 23 ans, bac S est en prépa d'orthoptie, placée à l'âge de 8 ans : souhaitait revenir chez elle mais est finalement revenue à l'ASE**

« J'étais en internat jusqu'à mes 15 ans, je ne supportais plus, je suis allée en famille d'accueil deux ans puis 2 ans dans une autre famille. Je suis sortie à 18 ans de l'aide sociale à l'enfance et je suis rentrée chez mon père. Je voulais revenir chez lui mais finalement ça ne se passait pas très bien, j'avais raté mon bac alors j'ai demandé à retourner à l'ASE. Je suis restée un peu moins d'un an chez mon père. C'était avec lui que j'avais vraiment gardé des contacts quand j'étais placée.

À ce retour, vous n'aviez pas un suivi par un professionnel ?

Non, il n'y avait personne. Alors je suis partie directement à l'ASE pour voir une assistante sociale. Au tout début elle ne savait pas, mais avant de partir, de rentrer chez mon père, on m'avait dit « si tu changes d'avis tu peux toujours revenir pour faire la demande ». Mais l'assistante sociale n'était pas du tout au courant et elle m'a dit : « Non vous ne pouvez pas revenir. » Je lui ai dit si on m'a dit que c'était possible. Alors elle est allée se renseigner auprès d'une autre plus au courant et qui a fait les démarches pour que je puisse revenir. »

**Dylan, 19 ans, a fait plusieurs foyers d'où il fugue pour toujours retourner chez ses parents, sortir de l'ASE est aussi un moyen de fuir l'école.**

« Ils m'ont pris la tête, la dame a commencé à me prendre la tête, je me suis barré jusqu'à ce que l'assistante sociale vienne me chercher ici.

Je suis parti dans un autre foyer, mais y'a jamais rien à faire là-bas. En foyer, je faisais des fugues pour revenir ici [chez ses parents].

Et à 18 ans est-ce qu'on vous a proposé de faire un CJM, de continuer ?

Non.

Et vous savez pourquoi ?

Comme quoi j'aimais pas trop les cours, je travaillais plus en atelier qu'en cours et je voulais revenir à la maison. »

**Sophie, 19 ans : jeune qui a été placée à 3 ans (5 foyers et deux familles d'accueil) parlant d'un dernier foyer : n'a jamais réellement compris ce qu'elle faisait à l'ASE et rêvait de retourner chez elle**

« Je n'y suis pas restée longtemps, je savais de toute façon que j'avais aucun problème. Et au final j'ai voulu retourner chez mes parents parce que la vie c'est avec mes parents, je voulais voir ce que cela donnait, donc j'ai fugué du jour au lendemain de mon foyer. Et j'ai dit : je prends mon envol et puis voilà.

*Vous aviez quel âge ?*

J'étais à 5 mois de ma majorité. »

**Élise, 20 ans, placée de 10 ans à 18 ans, a connu quatre familles d'accueil et est partie avec un copain qu'elle connaissait depuis un an.**

« Pourquoi avez-vous quitté votre famille d'accueil et arrêté votre contrat jeune majeur ?

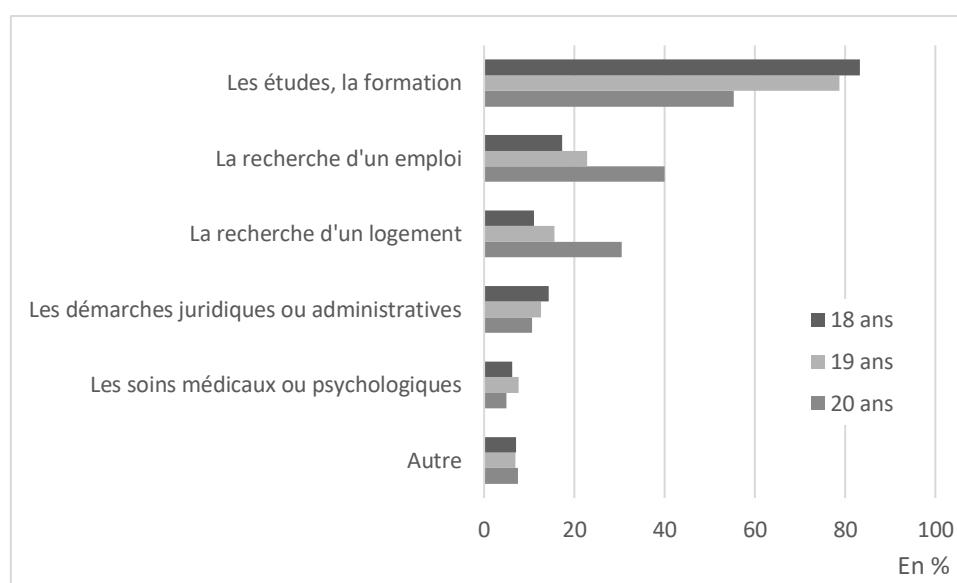
J'ai trouvé un copain et je suis partie avec lui et actuellement je suis enceinte de deux mois. C'est moi qui ai demandé à arrêter mon contrat jeune majeur, je l'ai signé et l'ai arrêté presque le lendemain parce que je ne pouvais plus rester en famille d'accueil, je voulais prendre mon indépendance, grandir, voire la vie. Je suis tout de suite restée avec mon copain.

[Elle ajoute un peu plus loin à propos de son copain :]

Il est un peu plus vieux que moi, il a 34 ans [...] il comprend mes problèmes et me soutient. »

Les jeunes ayant signé un contrat jeune majeur doivent remplir un certain nombre d'obligations pour pouvoir bénéficier de cette aide. Nous avons donc demandé sur quoi portait principalement leur CJM actuel en leur laissant deux possibilités de réponses possibles. 68 % des jeunes disent que leur CJM porte sur la poursuite ou reprise de formation, 22 % sur la recherche d'un emploi, 15 % sur la recherche d'un logement, 12 % sur les démarches juridiques ou administratives (23 % parmi les jeunes isolés étrangers et 7 % parmi les autres) et les soins médicaux ou psychologiques ne concernent que 6 % des jeunes majeurs. La quasi-totalité des CJM sont des poursuites de prise en charge en tant que mineurs placés, moins de 5 % ont été placés après l'âge de 18 ans. Par ailleurs les interruptions de CJM marquent généralement l'arrêt définitif de la mesure. Il est très difficile d'en bénéficier de nouveau par la suite. Ainsi, l'observation des jeunes selon leur âge à la sortie définitive de protection informe aussi de la durée de prise en charge dans le CJM.

Figure 15.4 Sur quoi porte votre contrat jeune Majeur ?



Source : ELAPV1 2013-14, Ined — Laboratoire Printemps.

Champ : les jeunes en CJM au moment de l'enquête et ayant répondu à la question.

Pour 100 jeunes ayant connu une prolongation jeune majeur :

- 21 % quittent définitivement le dispositif avant 19 ans (ils ont donc bénéficié d'un CJM de moins d'un an) ;
- 26 % entre 19 à et 20 ans (CJM de moins de 2 ans) ;
- 28 % entre 20 et 21 ans (CJM de moins de 3 ans) ;
- 25 % lors du 21<sup>e</sup> anniversaire (CJM de 3 ans).

Aussi la recherche d'un emploi n'est que très peu prise en compte parmi les plus jeunes : 16 % des jeunes de 18 ans travaillent la recherche d'un emploi dans le cadre d'un CJM, 21 % parmi les 19 ans et c'est seulement parmi ceux qui bénéficient d'un CJM long que l'insertion professionnelle devient une possibilité dans le cadre de leur accompagnement. C'est le même constat pour le logement mais avec des proportions encore plus faibles. Le CJM a donc bien pour objectif fortement majoritaire d'accompagner le jeune dans le cadre de ses études, laissant des pans entiers de l'insertion des jeunes.

## Le devenir des jeunes selon la durée du CJM

Si la majorité des jeunes a bénéficié d'un premier contrat jeune majeur, la durée de prise en charge est très variable et les conditions de sortie de placement sont par conséquent différentes. À partir des résultats de la seconde vague d'enquête qui a eu lieu 18 mois après la vague 1 sur un groupe restreint de jeunes, nous allons présenter les conditions de sortie en tenant compte de la durée du CJM.

Tableau 15.6 Présentation des 5 groupes selon la période de sortie de placement.

Âge en V1	Sigles	Situation en V2	Âge moyen en V2	Pourcentage de (J)MIE
17 ans	PC	Encore pris en charge par l'ASE	19,1 ans	34 %
	Avant 18 ans	Sortis sans CJM	19,2 ans	9 %
	CJM court	Sortis avec CJM < 1 an	19,2 ans	30 %
18-20 ans	CJM moyen	Sortis avec CJM à 19-20 ans	21,6 ans	35 %
	CJM entier	Sortis avec CJM à 21 ans	21,7 ans	23 %

Sources : ELAP V2 — 2015 — INED laboratoire Printemps.

Les jeunes âgés de 17 ans en première vague d'enquête se répartissent en 3 groupes 18 mois plus tard : soit ils sont sortis sans CJM, soit ils ont bénéficié d'un CJM court mais sont sortis depuis, soit ils poursuivent en CJM. Ils ont en moyenne 19 ans en V2.

Les jeunes âgés entre 19,5 et 21 ans en V1 sont tous sortis en V2, 18 mois plus tard : soit avec un CJM « moyen » (ils sont sortis avant leur 21<sup>e</sup> anniversaire), soit après un CJM « entier » (sortis à 21 ans). Ils sont âgés en moyenne de 22 ans en V2.

Dans les départements de l'enquête, en 2015 la quasi-totalité des mineurs isolés étrangers pouvaient bénéficier d'un contrat jeune majeur, c'est la durée de celui-ci qui variait (Frechon, Marquet, 2017). Dans notre échantillon, ils représentent 30 % des jeunes sortant avec un CJM court, 35 % après un CJM moyen mais 23 % après un CJM entier.

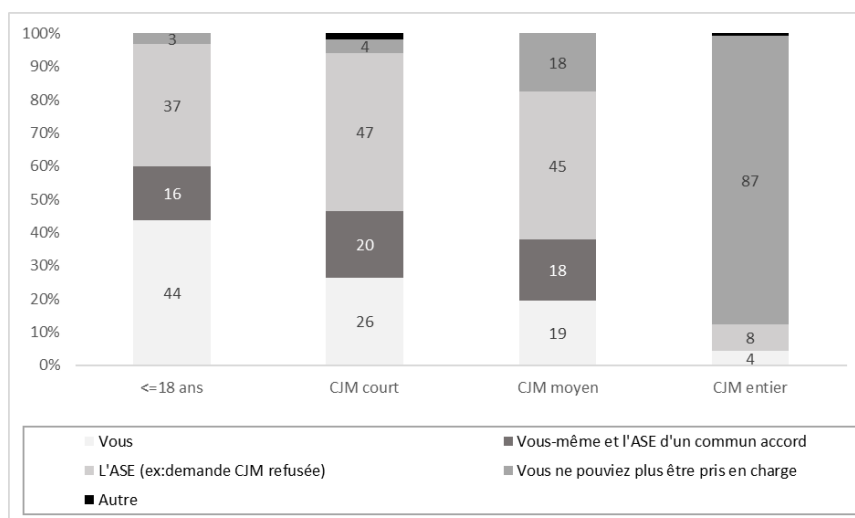
Quand cela était possible, les résultats sur les conditions de vie des jeunes sortants seront comparés à l'enquête ENRJ<sup>30</sup> auprès de jeunes du même âge dont la collecte s'est réalisée à la même période que l'ELAP. Nous restreindrons la population de comparaison aux jeunes issus des milieux populaires, c'est-à-dire où la plus haute catégorie socioprofessionnelle était soit employé, soit ouvrier<sup>31</sup>.

<sup>30</sup> ENRJ 2014 — Enquête nationale sur les ressources de jeunes, Drees, Insee. Calcul fait par l'auteur, pour plus d'information sur cette étude voir Castell L. et coll., 2016.

<sup>31</sup> Dans notre étude nous n'avons pas demandé la PCS des parents anticipant le fait que nombre d'entre eux n'auraient plus de contact avec eux et ne pourraient répondre à une question actuelle. Nous leur avons néanmoins posé une question sur le niveau d'étude de leurs parents : « Votre mère/père a-t-elle/il été à l'école jusqu'au primaire – collège – lycée – supérieur – n'a jamais été à l'école ? » Il en ressort que les jeunes protégés ont des parents qui ont un bagage scolaire nettement moins important que la génération de parents du même âge (Frechon *et al.*, 2016). Nous en avons donc déduit qu'il était plus pertinent de comparer les caractéristiques des jeunes enquêtés d'ELAP aux jeunes issus des familles plus modestes.



Figure 15.5 Qui a décidé de la fin de votre prise en charge ? Selon l'âge à la sortie



Sources : ELAP V2 — 2015 — INED Printemps.

La décision de mettre fin à leur prise en charge revient rarement au jeune lui-même. Parmi l'ensemble des jeunes sortis, moins de 30 % ont pris part à cette décision (18 % la décision venait d'eux-mêmes et 11 % d'un commun accord). Ce sont les jeunes qui n'ont jamais bénéficié de CJM qui sont les plus nombreux à dire que cette décision leur revient. Il s'agit ici de tenir compte du contexte de prise en charge en faveur des contrats jeunes majeurs sur ces sept départements à la période de l'enquête (figure 15.5).

Pour les jeunes qui entrent dans le dispositif de CJM, la proportion du refus de renouvellement de celui-ci par l'Aide sociale à l'enfance augmente au fil du temps. Ainsi, plus les jeunes sortent tardivement plus ils disent que cette fin de prise en charge n'est pas voulue. Pour les jeunes sortis à 21 ans après un CJM entier (8 %), l'interprétation est plus complexe : les jeunes ont intégré le fait que la prise en charge ne peut aller au-delà de 21 ans, est-ce pour autant des jeunes prêts à voler de leurs propres ailes ? Les refus de CJM ont des conséquences très souvent négatives dans le devenir des jeunes. Ils doivent remettre en question très rapidement leur projet de poursuite d'étude ou trouver une solution de logement dans l'urgence. C'est le cas de Sarah et Kenza.

### Refus ou arrêt de CJM par l'ASE

**Sarah presque 20 ans, en 2<sup>e</sup> année de sociologie : une orientation scolaire refusée par l'ASE mais elle s'en sort plutôt bien**

« Vous êtes sortie du foyer à quel âge ?

À 17 ans, je suis passée dans un appartement du service. L'éducatrice m'a dit que je pourrais passer car elle me trouvait assez mature, ils me connaissaient depuis longtemps et savaient comment je fonctionnais et ils savaient que j'avais besoin d'un peu d'indépendance car la vie en collectivité je n'en pouvais plus. Mais à 18 ans, j'étais un peu en colère.

Vous étiez en colère ?

Oui car l'inspectrice je crois que c'est ça, celle qui renouvelle le contrat jeune majeur, vraiment pas très gentille, je l'ai trouvée vraiment désagréable avec moi, quand je lui disais les études que je faisais, en fait elle voulait que je fasse quelque chose qui rapporte des sous, comme un BTS qui me mette directement dans le monde du travail, mais c'est pas ce que j'avais envie. Donc moi, j'étais un peu sous le choc, en panique car je ne voulais pas retourner chez mes parents, car je ne m'y attendais pas du tout en fait.

Mon éducatrice, elle m'a dit qu'elle n'avait jamais vu cela, que ce n'était pas très sympa, elle m'a rassurée me disant que je m'en sortais bien et donc qu'au final j'arriverais à me débrouiller sans elle.

Cela s'est arrêté brusquement ?

Au final elle m'a quand même renouvelé mon contrat pendant 6 mois mais m'a dit que j'avais 6 mois pour trouver une solution. L'éducatrice m'a aidée en 6 mois à m'en sortir. »

Sarah est actuellement dans un logement Crous et poursuit ses études combinées à un travail le soir et le week-end.

**Kenza, 20 ans, placée à l'ASE à 8 ans et en sort à 19 ans suite à une non-reconduction du contrat jeune majeur.**



« À un moment je voulais retourner chez mon papa, mais l'ASE a dit que ça fait 8 ans que j'étais au foyer et je n'avais plus de contact avec lui, je ne pouvais plus retourner chez mon père. Et voilà et c'est à cause d'eux que je suis dans la merde. Parce que si j'étais restée chez mon père, je n'en serais pas là.

Quand j'ai signé mon contrat, on me l'a dit c'est jusqu'à 21 ans, pendant les trois années qui suivent il faut que je trouve une situation stable. J'ai un CAP et un bac pro. Je me disais je vais commencer à travailler. Et en fait en septembre dernier, j'ai eu mon rendez-vous à l'ASE, l'inspectrice m'a dit : le contrat se termine à vos 19 ans. J'ai demandé pour quelles raisons, elle m'a pas répondu. Je me dis encore « je sais pas pourquoi ».

Depuis je suis dehors, j'ai erré dehors, j'ai appelé le 115 et il n'y avait pas de places. J'ai dormi dans les bus de nuit.

*Tu n'avais personne à appeler ?*

Non je n'ai plus de contact avec ma famille depuis longtemps.

*Tu fais comment actuellement ?*

Je vis chez la mère d'une amie qui était placée avec moi, depuis 6 mois, mais elle veut pas que je reste chez elle (Kenza est maltraitée dans cette famille). J'ai ma conseillère à la mission locale qui m'aide beaucoup mais elle peut pas forcer. »

Le soir Kenza enverra un message au chercheur qui l'a interviewée : « Merci ça m'a fait un peu du bien de parler de ce que je vis. J'espère que ça va vous aider pour ce que vous faites. »

Se retrouver à la rue reste une crainte forte chez de nombreux jeunes. Sans filet de sécurité, si le jeune n'a pas d'entourage sur qui compter, le risque est fort de se retrouver sans logement. Le contrat jeune majeur est alors la seule solution institutionnelle adaptée à ces âges pour éviter la rue. Pour autant 8 % des jeunes sortants ont déjà connu un épisode de rue dans l'année qui suit la sortie. Parmi ceux qui ont répondu que c'est l'ASE qui a décidé de leur fin de prise en charge, 18 % ont connu un épisode de rue, soit près d'un jeune sur cinq.

## *Où vont-ils tout de suite après la sortie de placement ?*

Contrairement aux idées reçues, la fin de prise en charge ASE ne signifie pas systématiquement un changement de logement. Ainsi, 40 % sont restés dans leur logement à la date de fin de mesure. La transition *douce* en gardant le même logement se fait par ordre décroissant lorsque les jeunes étaient chez un tiers digne de confiance\* (8/10 y sont restés), en FJT (51 %), en famille d'accueil (50 %), en studio ou hébergement « autonome » (37 %). Bien plus rarement en foyer (12 %) et jamais en lieu de vie\* ou à l'hôtel<sup>32</sup>. Pour quelques-uns enfin, la sortie physique a précédé la fin de mesure, il s'agit le plus souvent de jeunes partis pour être hébergés chez leurs parents.

Ainsi, qu'ils aient dû déménager ou qu'ils soient restés dans le même lieu au moment de la fin de prise en charge, les jeunes sortis sans CJM sont majoritairement hébergés (68 %) ; seulement 27 % ont leur propre logement en tant que locataire. Mais aussi 5 % sont soit pris en charge par une association hors ASE (soit par association d'aide aux sans domicile, soit association Adepape).

Pour les jeunes sortants après un CJM court — on trouve ici la proportion la plus importante de jeunes isolés étrangers — 51 % sont hébergés, 40 % sont en logement indépendant, 9 % font appel à d'autres formes d'aides au moment de la sortie ou peuvent être à la rue (1 %).

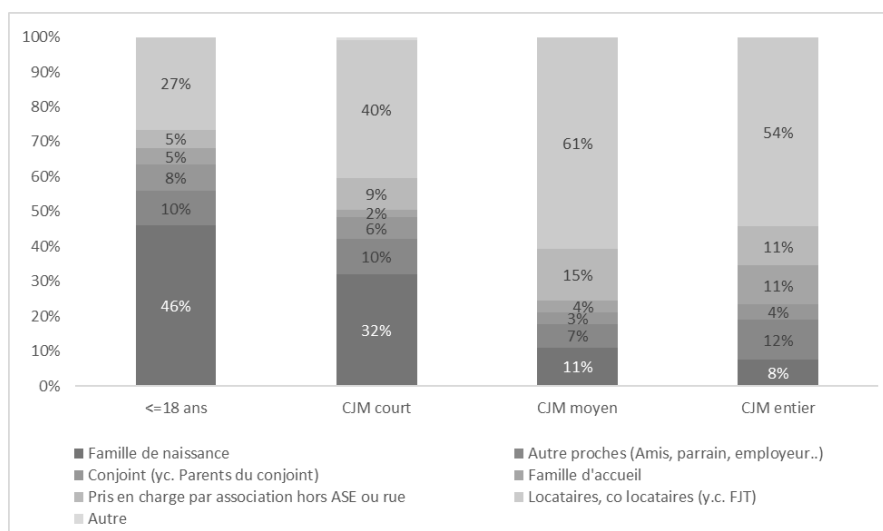
C'est après CJM moyen que la proportion de jeunes sortant vers un logement indépendant est la plus importante : ils ont certainement moins de solutions de repli et une meilleure anticipation vers la vie autonome. Le temps du CJM a amélioré leur passage vers l'autonomie quant au logement.

En revanche parmi les jeunes sortis à 21 ans, la proportion de jeunes sortis de l'ASE et hébergés remonte de nouveau (34 %). En effet, certains jeunes ayant vécu de longues années dans la même famille d'accueil y restent au-delà de la fin de prise en charge<sup>33</sup>.

<sup>32</sup> Les lieux de placements suivis d'un astérisque sont donnés à titre indicatif, les effectifs étant inférieurs à 15.

<sup>33</sup> Breugnot P., Frechon I., (2019), « Accueil en protection de l'enfance et conditions de sortie sous le prisme du placement familial », in Euillet S. (Dir.), *Parcours en accueil familial. Sens et pratique*, Paris, L'Harmattan, Collection Savoirs et formation, pp. 37-59

Figure 15.6 Statut du logement tout de suite après la sortie de placement et mode d'hébergement.



Sources : ELAP V2 — 2015 — INED Printemps.

## Que revêt la catégorie « hébergé » ?

Les modes d'hébergement varient beaucoup selon l'âge à la sortie de placement :

- pour les jeunes sortis sans CJM c'est le retour en famille parfois attendu depuis des années qui prévaut : près de la moitié sont retournés dans leur famille. Il s'agit très majoritairement des parents ;
- en revanche, plus les jeunes restent en CJM moins la famille est un recours possible : les jeunes qui demandent un CJM ont anticipé cette réalité ;
- pour les jeunes au CJM moyen et plus encore long les solutions de prolongation en famille d'accueil sont aussi leur solution de repli.

À titre comparatif, en population générale, 91 % des 18-20 ans vivent encore chez leurs parents, 74 % des 21-22 ans (ENRJ, 2014<sup>34</sup>). Lorsque la famille de naissance n'est pas un support possible, les jeunes doivent rechercher d'autres solutions de repli dans les modes d'hébergements tant qu'ils ne sont pas pourvus de financement suffisant pour payer leur propre logement. Lorsque nous les avons interrogés, les jeunes étaient sortis depuis 6 mois à un an, la répartition selon le statut d'occupation n'a quasiment pas évolué dans ce court terme.

## Quels sont leurs bagages scolaires au moment de la sortie de placement ?

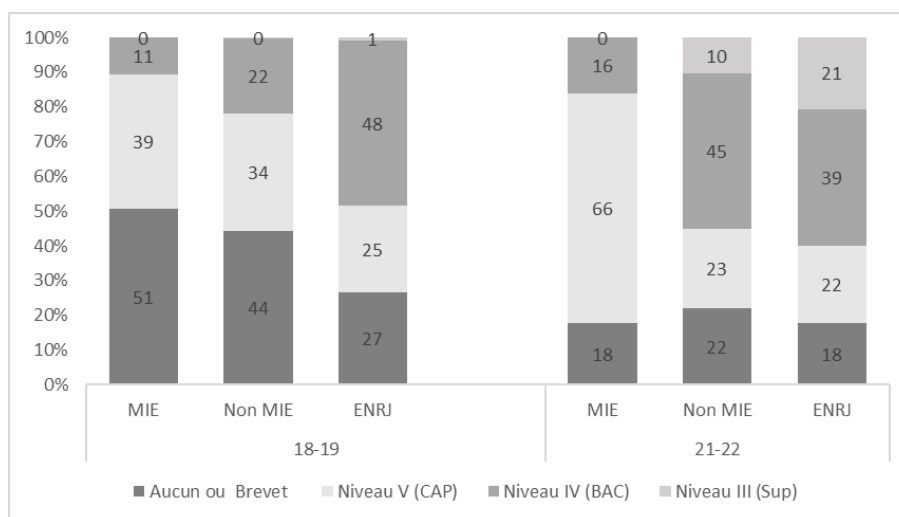
Les jeunes placés ont connu des retards scolaires importants tout au long de leur enfance, ainsi parmi les non-MIE<sup>35</sup> seulement 41 % n'ont jamais redoublé et 39 % ont redoublé avant l'entrée au collège. À titre de comparaison, seulement 17 % des jeunes du même âge ont redoublé avant le collège (Caille, 2006). Ces retards — qui s'accumulent parfois — se heurtent à la temporalité étriquée du passage à l'âge adulte en protection de l'enfance. Sans retard scolaire, le baccalauréat se passe à 17 ans. La majorité des jeunes en CAP l'obtiennent entre 17 et 18 ans. Les retards scolaires des jeunes placés décalent donc souvent l'obtention de ces diplômes. Ainsi parmi les jeunes âgés de 18-19 ans (qui avaient 17 ans en première vague d'enquête) 44 % n'ont pas de diplôme ou simplement le Brevet (51 % parmi

<sup>34</sup> Calculs réalisés par les auteures

<sup>35</sup> La question du redoublement n'a pas de sens pour un jeune isolé étranger où le système scolaire n'est pas comparable. Très peu de jeunes MIE ont dit avoir redoublé.

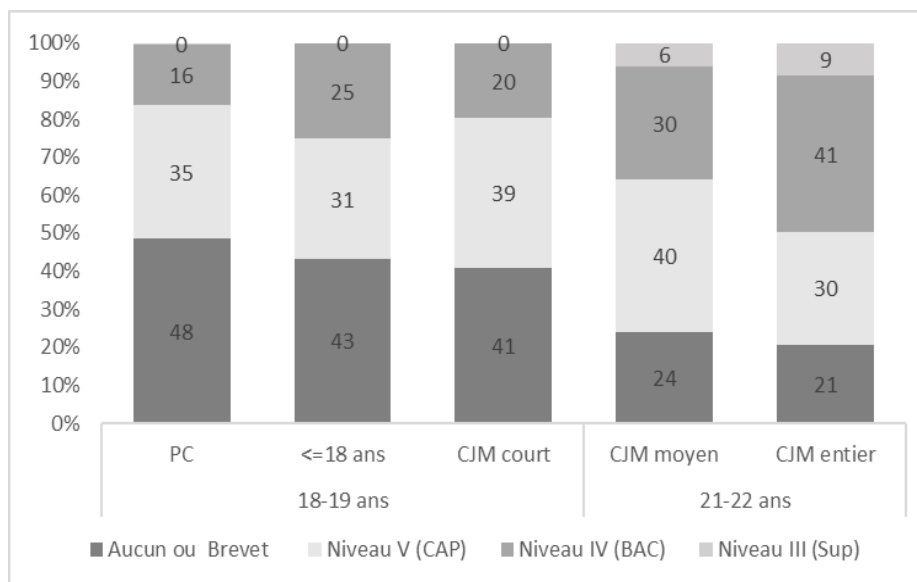
les MIE). À âge égal, seuls 27 % des jeunes issus de parents de milieu modeste étaient dans cette même situation (fig. 15.7). En revanche parmi les jeunes âgés de 21-22 ans en deuxième vague (qui ont donc connu un CJM « moyen » ou « entier »), un rattrapage du niveau de diplôme est observable avec la population du même âge issue de parents de milieu populaire. Toutefois ces jeunes de 21-22 ans font uniquement partie des jeunes sortants après un CJM moyen à long. Notons aussi que cette comparaison n'est valable que parmi les « non-MIE ». Les deux tiers des mineurs isolés étrangers qui poursuivent en CJM ayant obtenu un CAP.

Figure 15.7 Diplôme le plus élevé en V2 selon leur âge, comparaison avec jeunes du même âge issus de parents ouvriers ou employés.



Sources : ELAP V2, INED — Printemps 2015/ENRJ, champ : les jeunes du même âge issus de parents ouvriers ou employés.

Figure 15.8 Diplôme le plus élevé en V2 selon la situation face à la sortie de placement.



Sources : ELAP V2, INED — Printemps 2015.

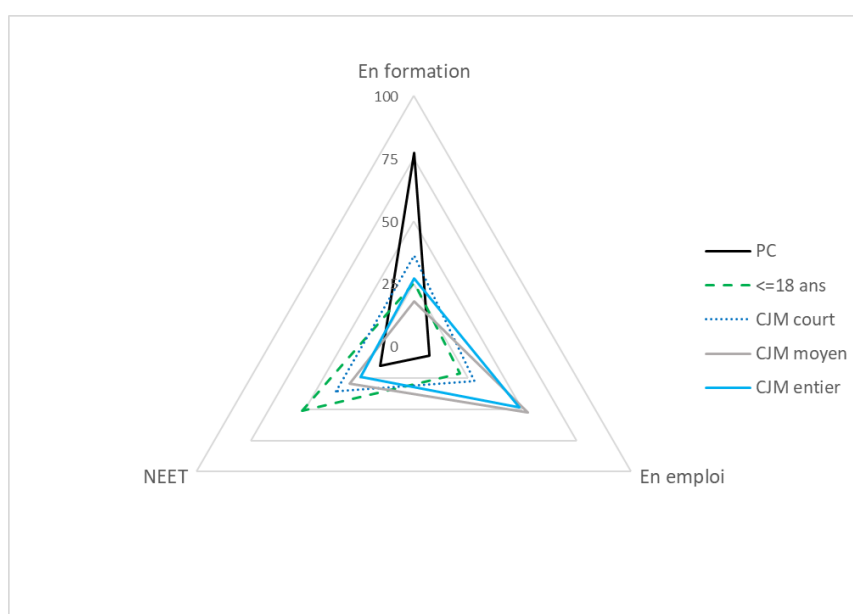
En d'autres termes, la réduction des inégalités scolaires en protection de l'enfance doit tenir compte du retard de calendrier scolaire des jeunes pris en charge. Et ce n'est que parmi les jeunes bénéficiant

d'un CJM moyen à long que les inégalités se réduisent (fig. 15.8). À l'inverse, deux jeunes sur cinq sortis précocement (avant 18 ans ou avec un CJM court) n'ont aucun diplôme.

## Que font-ils actuellement ?

Selon leur situation face à la sortie de placement les jeunes ne sont pas dans les mêmes activités. C'est bien dans le cadre d'une poursuite d'une prise en charge en contrat jeune majeur que les jeunes peuvent continuer les études. Les trois quarts des jeunes encore placés en V2 (PC) sont en formation. Les jeunes sortis précocement (avant 18 ans) sont majoritairement sans emploi et sans formation (51 %). Les jeunes sortis après un CJM court sont pratiquement pour un tiers en formation, un tiers en emploi et un tiers ni en formation, ni emploi. Et c'est seulement après une sortie avec un CJM moyen ou long que la majorité d'entre eux sont en emploi. Parmi les jeunes sortis après un CJM entier 27 % poursuivent leurs études au-delà de la prise en charge (fig. 15.9).

Figure 15.9 Situation d'activité des jeunes selon la situation face à la sortie de placement.



Sources : ELAP V2 — 2015 — INED Printemps.

Tableau 15.7 Situation d'activité, comparaison des jeunes placés ou anciens placés avec les jeunes du même âge issus de parents dont la PCS la plus haute est employée

	18-19 ans			21-22 ans	
	ELAP PEC*	ELAP sortis	ENRJ	ELAP sortis	ENRJ
En emploi	7	24	15	50	42
En apprentissage sous contrat ou stage rémunéré	18	6	9	8	5
En études, formation ou stage non rémunéré	59	25	50	15	21
En recherche d'emploi	14	35	20	24	27
Inactifs	1	10	5	3	6
Total	100	100	100	100	100

Sources : ELAP V2, INED — Printemps 2015/ENRJ 2014,

Champ : les jeunes du même âge issus de parents dont la PCS la plus haute est employée.

\*PEC = pris en charge.

En comparant la situation d'activité des jeunes de 18-19 ans avec celle de la population du même âge issus des milieux populaires, on prend alors conscience du rôle indéniable que jouent les mesures jeunes majeurs séparant ainsi les jeunes en deux grandes catégories dont la situation intermédiaire serait celle de la population générale. Sont en CJM les jeunes en formation et apprentissage, sont sortis les jeunes en recherche d'emploi, inactifs ou en emploi. Parmi les jeunes de 21-22 ans, tous sortis après un CJM moyen ou long, leur situation face à l'emploi semble meilleure que parmi les jeunes du même âge mais ce résultat tient au fait de l'entrée contrainte sur le marché du travail des jeunes qui n'ont d'autres moyens que trouver un emploi pour survivre.

Ainsi, le temps de la recherche d'emploi et de l'insertion professionnelle se fait principalement hors de la période de prise en charge par la protection de l'enfance, c'est un des éléments de fragilisation de la sortie de placement. En effet, le diplôme reste la meilleure protection face au chômage, mais en période de crise et avec la démocratisation des diplômes de niveau IV (BAC) et III (enseignement supérieur), les jeunes titulaires de CAP et BEP, et, dans une moindre mesure, les bacheliers professionnels, rencontrent en 2013 les plus grandes difficultés sur le marché du travail. Ainsi, 49 % des jeunes sans diplôme étaient au chômage trois ans après la sortie du système éducatif, 31 % du titulaire d'un CAP, 20 % des titulaires d'un BAC et 10 % des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur<sup>36</sup>. L'orientation vers des études courtes et professionnalisantes ne tient pas suffisamment compte de cette réalité temporelle d'insertion professionnelle plus longue pour les moins dotés scolairement.

## 4. CONCLUSION

Les jeunes enquêtés dans ELAP et sortis de placement sont restés en moyenne 8 ans à l'Aide sociale à l'enfance. Certes cette durée ne tient pas compte des éventuels allers et retours entre placement et famille de naissance mais elle est suffisamment longue pour dire que cette période est marquante dans la vie des jeunes. Ils ont témoigné à maintes reprises de leur attachement à leur famille d'accueil, à leur directrice de foyer, à leurs éducateurs. Ils ont aussi exprimé pour beaucoup le fait de se plaire dans leur lieu d'accueil.

Pour autant, la fin de parcours génère un stress car contrairement aux jeunes ayant des parents pour les soutenir, les attaches de la protection de l'enfance sont souvent à durée déterminée. Il est donc indispensable de considérer l'entourage extérieur aux lieux d'accueil à toutes les étapes de la vie. Qui va faire relais lorsque vous ne serez plus là ? Quels liens pourront-ils entretenir avec vous lorsque la mesure sera terminée ? Ont-ils construit des liens suffisamment solides à l'extérieur pour avoir du soutien si besoin ?

Au final, alors qu'au moment de l'enquête, les sept départements menaient tous une politique en faveur des mesures jeunes majeurs, 60 % des jeunes considèrent que la fin de prise en charge s'est terminée au bon moment, 36 % trop tôt et 4 % trop tard...

---

<sup>36</sup> Ilardi V., Sulzer E., (2015), « Enquête 2013 auprès de la génération 2010. CAP-BEP : les difficultés d'insertion encore aggravées par la crise », *Bref du CEREQ*, n° 335, Mai 2015, 4p.

## ***Un dernier mot des jeunes qui nous ont accompagnés dans cette recherche***

**Djibril 22 ans : a poursuivi en CJM jusqu'à ses 21 ans, a un studio, travaille, il dit n'avoir personne sur qui compter mais il y a toujours une éducatrice**

*« As-tu quelqu'un sur qui compter ? »*

Non personne n'est là pour moi mais en fait j'essaie qu'il ne m'arrive pas de difficultés, c'est la prière que cela ne m'arrive pas car il n'y a personne derrière moi, personne.

*Il y a encore des éducateurs avec qui tu es en contact ?*

Avant quand j'avais besoin de quelque chose, j'appelais les éducateurs pour qu'ils me renseignent. Il y a surtout Élodie, on est toujours en contact, elle a déménagé en Bretagne, on s'appelle encore, on s'envoie des messages. Elle est mariée, à deux enfants.

À part elle, les éducateurs non, surtout elle, ça dépend de la personne, si tu es ouvert, si elle est ouverte, c'était de nos deux côtés. »

**Michel, 22 ans : Malgré tout une certaine gêne à parler de ce parcours**

*« Est-ce qu'il y a des choses qui vous ont gêné dans votre parcours ? »*

Non du tout, hormis le fait que j'ai longtemps eu, quand j'étais petit et même après, encore actuellement, le blocage avec le fait que j'avais du mal à en parler, j'avais peur du regard des autres, du jugement. Certaines personnes à qui j'ai pu en parler me disent : « Franchement maintenant que tu me dis cela, je comprends, j'avais l'impression que tu étais quelqu'un qui te la racontait, que tu étais quelqu'un de fermé. » Maintenant quand je peux leur dire ils comprennent un peu plus que je n'aime pas parler de ce passé. »

**Armand, 22 ans, n'a bénéficié que de deux ans de contrat jeune majeur, il nous donne sa définition du contrat jeune majeur.**

*« Pourquoi votre contrat jeune majeur s'est arrêté à 20 ans ? »*

Les contrats jeunes majeurs c'est un peu dur à obtenir. Généralement, on ne va jamais vraiment jusqu'à 21 ans. Parce qu'en fait il faut laisser la place aussi aux nouveaux arrivants, pour financer... enfin c'est des problèmes économiques. En fait, ils essaient de nous donner une formation qui nous professionnalise pour intégrer le monde du travail, à notre sortie on a un travail, des histoires comme cela en fait.

Moi je voulais continuer mes études et j'avais pas forcément un métier CAP. Alors on n'a pas vraiment le choix, en fait c'est comme si l'aide n'était pas vraiment une aide, c'est une sorte d'hébergement à court terme. Donc mon parcours n'allait pas, j'avais passé un bac S. Puis j'ai pris un DUT c'était un compromis ce qui me permettait de travailler pour l'ASE et pour moi de poursuivre ensuite mes études si je le voulais. Puis j'ai fait une licence et je passe les concours pour les écoles d'ingénieur. Alors ils estimaient eux que ça ne servait à rien, qu'il fallait que je me débrouille. Parce que c'est comme cela, il y a les nouveaux à prendre en charge.

*Mais qui vous dit cela ?*

Tout le monde, c'est une cible qu'ils doivent avoir. Il faut comprendre que l'ASE n'est pas un substitut de vos parents, en comprenant cette logique c'est normal cette réaction.

*Vous avez fait quoi à la sortie ?*

Je suis quelqu'un qui anticipe pas mal, j'ai commencé deux ans avant, j'étais serein en fait, j'étais boursier, je suis parti chez un ami, puis j'ai pris une coloc à 5 pour revenir sur Paris. Je suis barman en parallèle de mes études. »